



Changement de statut etudiant vers vie privée vie familiale

Par **jojones**, le **07/01/2009** à **22:06**

Bonjour,rrnrnJe réside en France depuis 7 ans avec une carte de séjour Étudiante, je me suis mariée avec un Français depuis juin 2008. J'ai déposé tous les papiers nécessaire pour effectuer mon changement de statut le 05/09/08. On m'a délivré un récépissé de titre de séjour "Etudiant" qui me permet de travailler accessoirement à savoir 60% du temps annuel autorisé. A ce jour, j'ai renouvelé mon récépissé 2 fois, il arrive à expiration le 26/02/09 et quand j'appelle pour savoir où en est mon dossier; on me répond qu'il y a de l'attente et qu'il est possible qu'on me renouvelle mon récépissé une 3ème fois. Ce qui fera 9 mois d'attente...rrnrnEntre temps, je ne peux pas travailler en CDI sachant que j'ai un MASTER!rrnDans la loi, il est indiqué qu'un conjoint/e de français se fait délivrer de plein droit un titre de séjour "vie privée vie familiale" qui autorise son titulaire à travailler.rnrnEst-ce légal de me faire attendre sachant qu'il est censé être délivré de plein droit?rnOù sont mes droits?rrnrnQue puis-je faire pour avoir une autorisation de travail? (car le retard pris par l'administration ne peut pas être mis sur mon dos).rrnrnMerci de me répondre, je suis dans le désespoir le plus total.

Par **weyd004**, le **12/01/2009** à **21:11**

Bonjour rnrnJe suis dans le même cas que toi. Etudiante BAC+6 et mariée depuis plus de 3 ans avec un ressortissant français. La prefecture ne m'a jamais donné un titre de résident "de plein droit" mais durant 3 ans j'ai eu des titres de séjour d'un an (9 mois d'attente bien entendu, je paye la taxe qui correspond à l'octroi du droit à travailler et comme il faut renouveler la carte 2 mois avant la date d'expiration, je me retrouve avec une carte que

finalement, je ne vois qu'un mois!!!). Au bout de trois ans de mariage, on m'a dit:"Madame, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, nous allons faire une demande pour une carte de 10 ans".... Chose que j'ai faite il y a 5 mois maintenant et je ne suis pas sorti de l'hauberge.rnrnEn fait, le fait que l'epouse(x) d'un(e) français(e) quand elle(il) est étudiant(e) ait une carte de résidant de plein droit n'est pas du tout appliqué dans les prefectures du 77. Il faudrait peut etre appeler la prefecture dont tu dépends et je te souhaite bon courage.

Par **ara1974**, le **20/01/2009** à **13:06**

slt,je tiens a vous dire que je suis dans la meme situation que vous.entrée en france en 2005 en qualité d'etudiant,licence et inscription en master.en 2007 mariage avec une francaise et demande de changement de statut à la marseille.depuis j'ai reçu 5 récépicé et a ma surprise un an et 3 mois plus tard j'ai reçu un titre de séjour d'un an mais déjà périmer de 3 mois?!!!!!!!rnalors j'ai fait une demande de renouvellement et j'attend toujours.rnrnen faite ca dépend des préfecture un ami sans papier a reçu une carte de 10 un an et demi après son mariage????